



**COMITÉ SYNDICAL
ADMINISTRATION GENERALE
Délibération n°1**

SEANCE DU 10 JUIN 2024

OBJET : Projet de prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée dans une future SAS créée pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque à FERRASSIERES (26)

L'an 2024, le 10 juin à 10H00, s'est réuni à PRIVAS au siège du SDE07, le Comité syndical, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 52

Pouvoirs : 12

Excusés : 7

Membres votants : 64

Par délibération en date du 25 Janvier 2016, les membres du Comité syndical ont approuvé l'entrée du SDE07 au capital de la SAEML Energie Rhône Vallée.

Aujourd'hui le SDE 07 est donc actionnaire de la SAEML Energie Rhône Vallée et dispose de sièges au conseil d'administration. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la SAEML Energie Rhône Vallée doit obtenir l'accord préalable des collectivités actionnaires disposant de sièges au conseil d'administration, dont fait partie le SDE 07, en vue de prise de participation dans une future SAS créée pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque à Ferrassières (26).

Contexte :

Par délibération du 30 Avril 2024, le conseil d'administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée a arrêté le principe d'une prise de participation de la SAEML dans le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Ferrassieres (26).

Le montant du capital de cette société s'élèvera à 1 000 €. Energie Rhône Vallée envisage une participation à hauteur de 60% soit 600 €.

Le projet concerne l'extension d'un parc photovoltaïque au sol sur un ancien terrain militaire abandonné dans les années 90. Le propriétaire de cette parcelle est un particulier, Mr Blanc, avec qui une promesse de bail a été signé.

Une centrale est déjà en exploitation sur ce terrain, la surface encore disponible est de 2.6 Ha et permet l'installation d'une PV au sol d'une puissance d'environ 3 MWc.

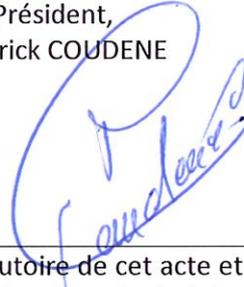
L'investissement total est estimé à : 2 906 616 €

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le projet de la SEM, exposé ci-dessous :

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- Autorise la prise de participation de la SAEML Energie Rhône Vallée dans une future SAS créée pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque à Ferrassières (26).

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le